

COMMUNAUTE DE COMMUNES MIREBELLOIS FONTENOIS

8 place Général Viard 21310 Mirebeau sur Bèze

☎ 03.80.36.12.12 adresse Mel : s.checler@mfcc.fr

Montant de la redevance déchets ménagers année 2025

CATEGORIES	REDEVANCE
Foyer 1 personne	163.00 €
Foyer 2 personnes	188.00 €
Foyer 3 personnes et +	227.00 €
Résidence secondaire	188.00 €
Resto – de 20 couverts	388.00 €
Resto 20 à 50 couverts	662.00 €
Resto + de 50 couverts	945.00 €
Hôtel	238.00 €
Gîte	238.00 €
Chambre d'hôtes (montant par chambre d'hôtes plafonné à 238 €)	97.00 €
Camping 15 places	236.00 €
Etablis.médico-social/lit	144.00 €
Local professionnel	97.00 €
Local commercial alimentaire > 400 m2	662.00 €
Local commercial non alimentaire > 400 m2	366.00 €
Collèges	945.00 €
Ecoles/Petite crèche/Micro-crèche	183.00 €
Périscolaires	97.00 €
Restauration scolaire	945.00 €
Communes	182.00 €

Les listes des redevables sont mises à jour par les mairies en début d'année civile et tout au long de l'année. En cas de modification du nombre de personnes au foyer (naissance, décès, départ, ...), ne pas oublier d'en informer votre mairie, ainsi que nos services, **dans le mois qui suit cette modification**. Un calcul au prorata temporis pourra être effectué sous réserve de produire les justificatifs nécessaires. Les réclamations écrites et motivées sont à adresser à la Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois dans **un délai maximum de 2 mois à compter de la date limite de paiement**.